

La vie sur le territoire



● NOUVEAU VISAGE, NOUVELLE ÉNERGIE

Construit dans les années 65, cet immeuble de 133 appartements, du 11 à 23 rue George-Sand à Chenôve, méritait un gros coup de jeune. Les travaux ont porté, dans un premier temps, sur des interventions classiques : réfection des installations électriques, remplacement des revêtements de sol, des menuiseries extérieures, remise en peinture des façades, ou encore sécurisation des halls d'entrée avec contrôle des accès.

La deuxième phase a conduit à la fermeture des loggias par un mur rideau en produits verriers de différentes teintes de bleu, composant ainsi un motif graphique. Quelques panneaux dans les tons orangés sont en harmonie avec la couleur des pignons.

Pour tirer profit de l'orientation sud-est du bâtiment, des panneaux photovoltaïques solaires ont été intégrés partiellement en façade et recouvrent la quasi totalité du pignon Est. Au total, les 420 capteurs devraient engendrer une puissance électrique de 36 kW. ●



● COUP DE POUCE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Fort des actions initiées en 2007 et 2008 auprès de certains locataires pour les inciter à des comportements éco-citoyen et ainsi les aider à réduire leurs consommations d'eau ou d'électricité, Orvitis a décidé de doter tout nouvel entrant d'un kit d'accueil. Avec la présentation des équipements du logement, les agents sensibiliseront les futurs occupants sur les gestes quotidiens qui diminuent les consommations. De plus avec le trousseau de clefs, le locataire se verra remettre un jeu d'ampoules « basse consommation ». ●

● APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE

L'APPART ou Appartement Pédagogique Pour Accompagner le Renouvellement urbain à Talant aborde de façon concrète les principaux sujets concernant l'habitat : bail, état des lieux, économie d'énergie, droits et devoirs du locataire... mais aussi aides au logement, relations avec le voisinage. Ouvert les mardis et vendredis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au 17 avenue du Mail à Talant, l'APPART est mis à disposition par l'Office, animé par la CAF, avec le concours de la Ville de Talant et de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances. ●



● MON QUARTIER, MES VOISINS

Les règles de bon voisinage, le respect de la tranquillité des résidents s'apprend dès le plus jeune âge. En association avec la Maison des Jeunes et de la Culture, enfants et adolescents de Châtillon-sur-Seine se sont retrouvés en décembre pour réfléchir à des lieux de vie calmes, agréables et harmonieux. En atelier, ils ont conçu des affiches sur les règles de bonne conduite ou de comportement.

Des phrases simples, des dessins d'enfants, les œuvres créées sont exposées depuis le printemps dans tous les halls des bâtiments gérés par l'Office à Châtillon-sur-Seine. ●



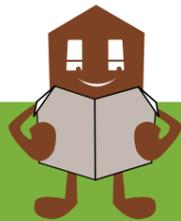
Coin pratique

L'assurance habitation

La loi oblige le locataire à s'assurer contre les risques dont il aurait à répondre en sa qualité de locataire. L'assurance est imposée pour le logement et les locaux annexes.

La responsabilité civile du locataire couvre les risques sur l'habitation (incendie, explosion, dégât des eaux...) et les dommages causés à des tiers par l'assuré ou l'un des proches vivant sous son toit. Elle s'accompagne souvent d'une garantie dommages aux biens, qui couvre les biens propres du locataire, ainsi que les dommages liés aux catastrophes naturelles et aux tempêtes. Des garanties complémentaires peuvent être souscrites : vol, bris de glace, dommages aux appareils électriques...

Vous devez être assuré pendant toute la durée de la location. L'assurance est annuelle. Une attestation vous est demandée à chaque échéance. Transmettez-la à l'Office sans attendre.



NUMÉRO 01 // MAI 2009

Directeur de publication : Christophe Bérion
Rédaction : Nathalie Seguin
Conception et mise en page : Fuglane, Dijon
Impression : ICO, Dijon
Dépôt légal : mai 2009

Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or
17, boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 DIJON Cedex
0 810 021 000
www.orvitis.fr



Orvitis

LA LETTRE AUX LOCATAIRES



Mieux vous informer

Nous sommes heureux de vous adresser le premier numéro de la Lettre aux locataires de l'Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or.

Ces quatre pages répondent à vos souhaits, exprimés à travers l'enquête de 2008 sur la qualité de service, d'en savoir davantage sur les projets de construction, les travaux de rénovation du patrimoine ou encore sur les actions pour améliorer votre bien-être dans nos logements.

Ce numéro est atypique, car il vous présente les évolutions majeures de notre Organisme depuis quelques mois : nouveau statut, nouvelle gouvernance. Et pour marquer ces changements, un nouveau nom et un nouveau logo. Et aussi un nouveau site internet avec plus de services, pour vous permettre de disposer d'informations en temps réel.

Nous espérons répondre à vos attentes. Notre volonté : être toujours plus proche de vous quotidiennement. ●

Christophe BÉRION
Directeur Général d'Orvitis

Nouveau nom pour l'Office

Oph21 a été rebaptisé Orvitis : d'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré (OPDHLM), avec la loi de février 2007, il est devenu Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or (OPH). Les autres bailleurs sont également passés sous le statut OPH. Pour souligner cette transformation, l'Office a pris une nouvelle identité. Au quotidien, cela ne va rien changer pour vous. Les compétences restent les mêmes et le personnel vous assurera toujours le même service. Progressivement, cette nouvelle identité remplacera l'ancienne sur les bâtiments, dans les halls et bien sûr sur tous les documents. ●



Que signifie le logo ?

Le bâtiment symbolise la mission principale. Les feuilles évoquent le développement durable.

Les couleurs confirment ces deux dimensions : le vert pour l'environnement et le brun pour la construction.

« L'habitat en Côte-d'Or » signature qui évoque notre territoire de compétence en lien avec notre collectivité de rattachement.

5 sigles en 80 ans

Né en 1930, sous le nom d'OPHBM (Office Public d'Habitations à Bon Marché), il est devenu, en 1950, OPHLM. C'est en 1986, qu'est apparu le sigle simplifié avec le numéro du département : Oph21. Un choix précurseur par rapport au changement de statut de 2007, concrétisé en 2008. Il devient OPH, mais souhaite être reconnu sous le nom d'Orvitis.

À votre écoute et proche de vous

● UN RÉSEAU ORGANISÉ SUR LE TERRITOIRE

Pour garantir une qualité constante de service, être à l'écoute des locataires... les services sont organisés en 3 territoires d'intervention. Sur toute la Côte-d'Or, près de 150 agents assurent quotidiennement le suivi de la clientèle, la gestion des entrées et sorties des logements, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments.

Nos agences vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

→ Agence Haute Côte-d'Or

7, passage Anatole-France à Montbard
Espace Châtillonnais : 5, rond-point Francis-Carco à Châtillon-sur-Seine
Espace Auxois-Morvan : 2, rue du 11 novembre à Semur-en-Auxois

→ Agence du Dijonnais

6, rue de la Fontaine du Mail à Chenôve
Espace Habitat : place des Cordeliers à Dijon (ouverture été 2009)

→ Agence Sud Côte-d'Or

1A, rue Marie-Noël à Beaune
Espace du Val-de-Saône : 2, rue de Bourgogne à Auxonne



■ **Le siège social**
 17, boulevard Voltaire - Dijon

Été 2009 : Espace Habitat, en plein centre ville de Dijon

Jusqu'à présent installé rue Marceau à Dijon, l'Espace Habitat sera transféré en juin place des Cordeliers. Plus au cœur de notre patrimoine sur l'agglomération dijonnaise, ces bureaux seront ainsi plus proches des locataires. Par ailleurs, situés dans un secteur commercial très fréquenté, ils pourront ainsi grouper leurs déplacements. En vitrine, la présentation des programmes neufs et des appartements disponibles à la location devraient favoriser la demande d'accès à des logements locatifs.



● 0 810 021 000 24H SUR 24, 7 JOURS SUR 7

Pour répondre aux demandes d'intervention ou à des questions diverses, un seul numéro à retenir : 0 810 021 000.

Pendant les heures d'ouverture des bureaux, nos cinq télé-conseillères, par une écoute attentive, s'attachent à apporter une réponse adaptée aux réclamations et en cas de besoin, elles orientent l'appelant vers l'agent qualifié. Elles sont à même de programmer directement les travaux auprès des entreprises prestataires.

En dehors des plages d'ouverture, les appels sont traités par une société d'astreinte qui assure la prise en charge ou la gestion des interventions très urgentes.

Réclamations, interventions techniques et interventions de sécurité !

Si vous souhaitez régler une question d'ordre administratif concernant vos charges ou votre loyer, faire une demande de changement de logement, appelez aux heures d'ouverture des bureaux.

Pour des désordres d'ordre technique, avant d'appeler, vérifiez que le problème ne relève pas d'une réparation "locative". Dans ce cas, cette petite réparation vous incombe. La nuit ou le week-end, évaluez le degré de l'urgence, avant de contacter la société d'astreinte. Si le problème est mineur, attendez l'ouverture des bureaux de l'Office.

Pour des sinistres importants et urgents (incendie, rupture d'une canalisation, ascenseur en panne avec une personne à l'intérieur), appelez en priorité les services de secours ou de sécurité (pompiers, gendarmerie...)



● WWW.ORVITIS.FR

Pour accompagner le changement, notre site internet fait peau neuve et vous propose de nouveaux services !

Les plus de ce nouveau site :

- Une navigation plus conviviale, avec une organisation par public ;
- Plus d'informations : de nombreux documents seront mis en ligne, comme le guide du locataire ;
- Des données faciles d'accès et des outils de recherche ;
- Une Foire Aux Questions (FAQ) : les réponses aux questions les plus fréquemment posées ;
- Et surtout des espaces sécurisés.

Un espace locataire pour plus de services

Votre dossier locataire en ligne ! Oui ce sera possible. À l'aide de votre n° de client et de votre code logement, vous pourrez accéder à vos informations locataires dans votre « espace locataire ». Vous pourrez également faire une demande d'intervention technique, payer votre loyer en ligne, signaler toute modification de votre situation (familiale, professionnelle...), faire une demande d'échange de logement... Plus tard, vous serez également informés des interventions prévues sur votre immeuble ou dans votre logement.



Nouveau statut, nouvelle organisation

La loi de février 2007 qui a mis en place le nouveau statut de l'organisme a également organisé la composition et la désignation des membres du Conseil d'Administration. Ce sont maintenant 23 membres qui décident de la politique générale de l'Office et adoptent le budget.

14 membres sont désignés par le Conseil Général de la Côte-d'Or, notre collectivité de tutelle :

- 6 Conseillers Généraux : Joël ABBEY, Hubert BRIGAND, Jean ESMONIN, Anne-Catherine LOISIER, Patrick MOLINOZ, Paul TAILLANDIER.
- des personnalités qualifiées : Bernard DEPIERRE, député de la Côte-d'Or et dernier Président de l'Office, Patrick CHAPUIS, maire de Fontaine-lès-Dijon, André GERVAIS, adjoint au maire de Dijon tous deux représentant les collectivités locales, Guy BORNOT, directeur de société d'aménagement, Jean-Philippe SARRETTE, directeur régional de la Caisse des dépôts et Consignation, Marie-Ange TERRADE, directrice de la FEDOSAD, Yves VOIRIN, ancien Sous-Préfet et enfin Geneviève AVENARD, directrice de l'ACODEGE, représentant les Associations d'insertion ou œuvrant en faveur du logement des personnes défavorisées.

Des représentants d'organismes et organisations syndicales : Jacky THÉRIN au titre de la Caisse d'Allocations Familiales, Nicole DESCHAMPS pour l'Union Départementale des Associations Familiales, Régis GALLEZOT représentant les collecteurs « construction », ainsi que Joël JALLET pour la CFDT et Mohamed BOUKMIJ pour la CGT.



Les représentants des locataires sont désormais au nombre de 4

Trois avaient été désignés lors des élections de fin 2006. Le 4^e siège a été attribué à l'Association qui avait recueilli le plus de suffrages en 2006. Assistent au Conseil d'Administration Pierre MAILLARD et Christian ADAM pour la CNL, Jacqueline MILLET représentant la CSF et Alain BUISSON pour l'AFOC-logement 21.



Joël Abbey, Président d'Orvitis

Conseiller Général et maire de Pontallier-sur-Saône, Joël Abbey a été élu Président de l'Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or. Joël Abbey est Vice-Président du Conseil Général de la Côte-d'Or en charge de la Commission Travaux Publics - Transports. À l'Office, il était jusqu'alors Vice-Président, fonction qui est assurée désormais par Bernard Depierre.